

Sous-direction Technique

Date : 12/02/2023

Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/ 15 /2023

A Monsieur : FARES ABDELHAKIM  
GERANT DE L'ENTREPRISE : FARES ABDELHAKIM  
QRT EL MOUDJAHIDINE BIR EL ATER

Objet : 2eme MISE EN DEMEURE

Projet : Travaux de rétablissement des dérangement câble 14<sup>2</sup> CASERNE guenti au profit  
du CMP Cheria .

ODS N° : 218/2022 DU 04/12/2022.

A ce jour, nous sommes au regret de constater que votre entreprise est  
toujours absente, malgré l'invitation qui vous a été adressée pour procéder à l'ouverture  
de chantier en date du 15-10-2022.

A cet effet, je vous mets en demeure que vous présentez à la DO de Tébessa  
dans un délai de 08 jours, afin de procéder à l'ouverture de chantier en urgence.

A défaut, nous serons contraints de résilier le contrat objet de ces travaux à  
vos torts exclusifs et de faire appel à une autre entreprise.

Le Directeur Opérationnel  
Des Télécommunications/ Tébessa

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications  
de Tébessa

Loukmane ALLAB



Accusé de réception

Je soussigné : FARES ABDELHAKIM représentant de l'entreprise : ETP FARES ABDELHAKIM  
certifié avoir reçu le .....le présent mise en demeure.

(Signature et cachet)

